

Espèces	Article de protection	Impact résiduel	Perturbation d'individus	Destruction d'individus	Altération d'habitats	CERFA
Grèbe castagneux	PN3	Négl.	x		x	E, H
Hypolaïs polyglotte	PN3	Négl.	x		x	E, H
Mésange bleue	PN3	Négl.	x		x	E, H
Mésange charbonnière	PN3	Négl.	x		x	E, H
Moineau domestique	PN3	Négl.	x		x	E, H
Pic épeiche	PN3	Négl.	x		x	E, H
Pinson des arbres	PN3	Négl.	x		x	E, H
Pouillot véloce	PN3	Négl.	x		x	E, H
Roussin philomèle	PN3	Négl.	x		x	E, H
Roussin effarvate	PN3	Négl.	x		x	E, H
Verdier d'Europe	PN3	Négl.	x		x	E, H
Nombre d'espèces	28	9	28	0	28	

PN3 : Protection nationale, article 3

Négl. : Négligeable (impact résiduel non significatif)

CERFA :

E : Formulaire 13 616*01 pour la destruction ou la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

H : Formulaire 13 614*01 pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées

Des habitats de reproduction seront détruits. D'autre part, la confiscation d'habitat de nourrissage et la perturbation intentionnelles d'individus sont susceptibles de remettre en cause le bon accomplissement des cycles biologiques des espèces considérées. Une demande de dérogation à la réglementation est donc nécessaire.

11.3.2 - Reptiles

Le projet entraîne un impact résiduel négatif considéré comme **modéré pour 2 espèces de Reptiles.**

Espèces	Article de protection	Impact résiduel	Perturbation d'individus	Destruction d'individus	Altération d'habitats	CERFA
Lézard des souches	PN2	Modéré	x	x	x	E, H
Lézard vivipare	PN3	Modéré	x	x	x	E
Orvet fragile	PN3	Négl.	x	x	x	E
Nombre d'espèces	3	2	3	3	3	

PN2 : Protection nationale, article 2

PN3 : Protection nationale, article 3

Négl. : Négligeable (impact résiduel non significatif)

CERFA :

E : Formulaire 13 616*01 pour la destruction ou la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

H : Formulaire 13 614*01 pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées

La destruction d'habitats de reproduction et d'individus est prévisible pour ces espèces et nécessite une demande de dérogation à la réglementation.

11.3.3 - Amphibiens

Le projet entraîne un impact résiduel négatif considéré comme **fort pour 2 espèces et modéré pour**

1 espèce d'Amphibien.

Espèces	Article de protection	Impact résiduel	Perturbation d'individus	Destruction d'individus	Altération d'habitats	CERFA
Triton crêté	PN2	Fort	x	x	x	E, H
Triton ponctué	PN3	Fort	x	x	x	E
Grenouille verte	PN5	Modéré	x	x	x	E
Triton alpestre	PN3	Négl.	x	x	x	E
Crapaud commun	PN3	Négl.	x	x	x	E
Grenouille rousse	PN5	Négl.	x	x	x	E
Nombre d'espèces	6	3	6	6	6	

PN2 : Protection nationale, article 2

PN3 : Protection nationale, article 3

Négl. : Négligeable (impact résiduel non significatif)

CERFA :

E : Formulaire 13 616*01 pour la destruction ou la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

H : Formulaire 13 614*01 pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées

La destruction d'habitats de reproduction et d'individus est prévisible pour ces espèces et nécessite une demande de dérogation à la réglementation.

11.3.4 - Chiroptères

Le projet entraîne un impact résiduel négatif considéré comme **non significatif mais faible pour les espèces de Chiroptères**. Aucune espèce de Chiroptère n'est concernée par la demande.

11.4 - SYNTHÈSE

La demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'individus d'espèces faunistiques protégées, de perturbation et de perte d'habitat concerne un total de 14 espèces pour une incidence résiduelle pressentie modérée à forte du projet.

Pour les autres espèces contactées, il est considéré que le projet n'est pas de nature à détruire des individus ou compromettre le bon déroulement de leurs cycles biologiques par la perturbation ou l'altération de leurs habitats.

37 espèces faunistiques sont concernées par la présente demande de dérogation et figurent dans les formulaires CERFA en annexe. Pour 13 d'entre elles, les incidences pressenties du projet sont significatives.

12 - DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTÉS

ANTEA Group, 2016. *Caractérisation de zones humides sur la concession de DROUVILLE à Gellenoncourt (54)*

AVEMAV coll., D. DUGUET, et F. MELKI, 2003. *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope-Collection Parthénope.

BAIZE D. et GIRARD M.-C., 2008. *Référentiel Pédologique*. INRA-AFES

BELLMANN H. et LUQUET G., 2009. *Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale*. Delachaux et Niestlé.

BISSARDON M., 1997. *CORINE Biotopes, Types d'habitats français*. ENGREF.

BOURNERIAS M. et al., 2005. *Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope-Collection Parthénope.

CIZEL O., 2010 – *Protection et gestion des espaces humides et aquatiques, Guide juridique d'accompagnement des bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse*. GHZH, Pôle-relais Lagunes, Agence de l'eau RM&C

CHINERY M., 1986. *Insectes de France et d'Europe occidentale*. Arthaud.

CLAIR M. et al., 2006. *Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000*. Muséum National d'Histoire Naturelle.

COSTE H., 1990. *Flore descriptive et illustrée de la France*. A. Blanchard Ed.

DIJKSTRA K.-D.B. et LEWINGTON R., 2007. *Guide des libellules de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé.

DOMMANGET J.-L. et al., 2009. *Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complété par la liste des espèces à suivi prioritaire*. Société française d'Odonatologie.

DOMMANGET J.-L., 1993. *Atlas préliminaire des Odonates de France, Etat d'avancement au 31/12/93*. Muséum National d'Histoire Naturelle.

DUBOIS P.J. et al., 2008. *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé.

DUPOUIS J., 1966. *Carte pédologique de la France à l'échelle du millionème*. INRA

FOURNIER P., 1990. *Les Quatre Flores de France*. Lechevalier Ed.

GAYET G. *et al.*, 2016. Guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides - version 1.0. Onema, collection Guides et protocoles, 186 pages

GRAND D. et BOUDOT J.-P., 2006. *Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope-Collection Parthénope.

LAFRANCHIS T., 2000. *Les papillons de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Biotope-Collection Parthénope.

MULLARNEY K. *et al.*, 1999. *Le Guide Ornitho*. Delachaux et Niestlé.

MULLER S., 2006. *Plantes invasives de France*. Publications scientifiques du Muséum National d'Histoires Naturelles.

NOELLERT A.C., 2003. *Guide des amphibiens d'Europe*. Delachaux et Niestlé.

PETERSON R.T., 2010. *Guide des oiseaux de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé.

RAMEAU J.-C. *et al.*, 2009. *Flore forestière française*, T1. CNPPF-IDF.

TISON J.-M. & DE FOUCAULT B., 2014. *Flora Gallica – Flore de France*. Biotope

TOLMAN T. et LEWINGTON R., 1999. *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du nord*. Delachaux et Niestlé.

VACHER J.-P. & GENIEZ M. (coords), 2010. *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope-Collection Parthénope, Muséum National d'Histoire Naturelle.

Ouvrage collectif, 1995. *Livre Rouge de la flore menacée de France*. Muséum National d'Histoires Naturelles.

Ouvrage collectif, 1999. *Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne*. Commission Européenne (DG Environnement).

Ouvrage collectif, 2004. *Prodrome des végétations de France*. Publications scientifiques du Muséum National d'Histoires Naturelles.

Sites internet

EauFrance – *Portail national Zones Humides* : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

DREAL Lorraine – Inventaires des zones humides de Lorraine : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/21/carte_zones_humides_lorraine.map

INPN – *Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel* : <http://inpn.mnhn.fr/isb/accueil/index>

SIERM – Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse : <http://rhin-meuse.eaufrance.fr/>

TELA BOTANICA – *Le réseau de la botanique francophone* : <http://www.tela-botanica.org/site:botanique>

13 - NOMS ET QUALITE DES AUTEURS DES ETUDES TECHNIQUES ET DU RAPPORT

13.1 - COMPOSITION DE L'EQUIPE PROJET

L'étude d'impact et le dossier de dérogation CNPN ont été coordonnés par la société **CSME** et son équipe constituée par :

- Emmanuel HERTZ, **CSME**.

13.2 - AUTEURS DES ETUDES TECHNIQUES

Les inventaires naturalistes et les études techniques ont été réalisés par le bureau d'études **MICA Environnement** :

- Marie DOUARRE, Ecologue / Naturaliste
- Sébastien GEORGEL, Ecologue / Naturaliste.



MICA Environnement

582 allée de la Sauvegarde

69009 LYON

MICA Environnement

Ecoparc Phoros – Route de Saint-Pons

34600 BEDARIEUX

14 - ANNEXES

Liste floristique	Document n°18.172 / 10
Liste faunistique	Document n°18.172 / 11
Demande de dérogation pour la capture et la destruction de spécimens d'espèces animales protégées (CERFA)	Document n°18.172 / 24
Demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos (CERFA)	Document n°18.172 / 25

Liste floristique

Document
n°18.172 / 10

CSME – Gellenoncourt (54)

Liste floristique

Nom latin	Nom vernaculaire	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Protection nationale	Protection régionale	Rareté	ZNIEFF
<i>Acer campestre L.</i>	Acénaie	-	LC	-	-	CC	-
<i>Acer pseudoplatanus L.</i>	Grand Érable	-	LC	-	-	CC	-
<i>Achillea millefolium L.</i>	Sourcils-de-Vénus	-	LC	-	-	C	-
<i>Ajuga reptans L.</i>	Consyre moyenne	-	LC	-	-	C	-
<i>Alisma plantago-aquatica L.</i>	Alisma plantain d'eau	-	LC	-	-	C	-
<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande</i>	Herbe aux aulx	-	LC	-	-	CC	-
<i>Alopecurus geniculatus L.</i>	Vulpin genouillé	-	LC	-	-	AC	-
<i>Alopecurus myosuroides Huds.</i>	Queue-de-renard	-	LC	-	-	C	-
<i>Alopecurus pratensis L.</i>	Vulpin des prés	-	LC	-	-	C	-
<i>Alyssum alyssoides (L.) L.</i>	Alysson à calice persistant	-	EN	-	-	RR	Déterminant
<i>Anemone nemorosa L.</i>	Anémone des bois	-	LC	-	-	CC	-
<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski</i>	Brome stérile	-	LC	-	-	CC	-
<i>Anthoxanthum odoratum L.</i>	Flouve odorante	-	LC	-	-	C	-
<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.</i>	Persil des bois	-	LC	-	-	CC	-
<i>Arenaria serpyllifolia L.</i>	Sabline des murs	-	LC	-	-	C	-
<i>Argentina anserina (L.) Rydb.</i>	Ansérine	-	LC	-	-	C	-
<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl</i>	Ray-grass français	-	DD	-	-	CC	-
<i>Artemisia vulgaris L.</i>	Herbe de feu	-	LC	-	-	C	-
<i>Arum sp</i>	Arum	-	LC	-	-	-	-
<i>Bellis perennis L.</i>	Pâquerette	-	LC	-	-	CC	-
<i>Betula pendula Roth</i>	Bouleau verruqueux	-	LC	-	-	C	-
<i>Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.</i>	Brome des bois	-	LC	-	-	AC	-
<i>Bromopsis inermis (Leyss.) Holub</i>	Brome inerme	-	LC	-	-	AR	-

<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou	-	LC	-	-	C	-
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule Raiponce	-	LC	-	-	C	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Bourse-de-capucin	-	LC	-	-	CC	-
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cresson des prés	-	LC	-	-	C	-
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern.	Laïche cuivrée	-	LC	-	-	AC	-
<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	-	LC	-	-	CC	-
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laïche des bois	-	LC	-	-	C	-
<i>Centaurea jacea</i> L.	Tête-de-moineau	-	LC	-	-	C	-
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste commun	-	LC	-	-	C	-
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange	Petit Chaenorrhinum	-	LC	-	-	C	-
<i>Chelidonium majus</i> L.	Éclaire	-	LC	-	-	C	-
<i>Chenopodium album</i> L.	Senouisse	-	LC	-	-	CC	-
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Chardon des champs	-	LC	-	-	C	-
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Bâton du Diable	-	LC	-	-	C	-
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse lancéolé	-	LC	-	-	C	-
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Vrillée	-	LC	-	-	CC	-
<i>Convolvulus sepium</i> L.	Grand Liseron	-	LC	-	-	C	-
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Sanguine	-	LC	-	-	C	-
<i>Corylus avellana</i> L.	Avelinier	-	LC	-	-	C	-
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Bois de mai	-	LC	-	-	C	-
<i>Cynosurus cristatus</i> L.	Crételle	-	LC	-	-	C	-
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Pied-de-poule	-	LC	-	-	CC	-
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère sauvage	-	LC	-	-	C	-
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult.	Scirpe des marais	-	DD	-	-	AC	-
<i>Elymus caninus</i> (L.) L.	Chiendent des chiens	-	LC	-	-	AC	-
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe à grandes fleurs	-	LC	-	-	C	-
<i>Equisetum arvense</i> L.	Queue-de-renard	-	LC	-	-	CC	-
<i>Euonymus europaeus</i> L.	Bonnet-d'évêque	-	LC	-	-	AC	-
<i>Euphorbia platyphyllos</i> L.	Euphorbe à feuilles plates	-	LC	-	-	AC	-
<i>Ficaria verna</i> Huds.	Ficaire	-	LC	-	-	C	-

<i>Fraxinus excelsior L.</i>	Frêne commun	-	LC	-	-	C	-
<i>Galium aparine L.</i>	Herbe collante	-	LC	-	-	CC	-
<i>Galium mollugo L.</i>	Gaillet Mollugine	-	LC	-	-	AR	-
<i>Galium palustre L.</i>	Gaillet des marais	-	LC	-	-	AR	-
<i>Geranium dissectum L.</i>	Géranium à feuilles découpées	-	LC	-	-	AC	-
<i>Geranium robertianum L.</i>	Herbe à Robert	-	LC	-	-	C	-
<i>Glechoma hederacea L.</i>	Gléchome Lierre terrestre	-	LC	-	-	C	-
<i>Glyceria declinata Brb.</i>	Glycérie dentée	-	LC	-	-	AR	-
<i>Hedera helix L.</i>	Herbe de saint Jean	-	LC	-	-	CC	-
<i>Heracleum sphondylium L.</i>	Berce commune	-	LC	-	-	CC	-
<i>Holcus lanatus L.</i>	Blanchard	-	LC	-	-	C	-
<i>Hypericum perforatum L.</i>	Herbe de la Saint-Jean	-	LC	-	-	C	-
<i>Jacobaea vulgaris Gaertn.</i>	Séneçon de Jacob	-	LC	-	-	C	-
<i>Juncus articulatus L.</i>	Jonc à fruits brillants	-	LC	-	-	C	-
<i>Juncus compressus Jacq.</i>	Jonc à tiges comprimées	-	LC	-	-	AR	-
<i>Juncus conglomeratus L.</i>	Jonc aggloméré	-	LC	-	-	AC	-
<i>Juncus effusus L.</i>	Jonc diffus	-	LC	-	-	C	-
<i>Juncus inflexus L.</i>	Jonc glauque	-	LC	-	-	AC	-
<i>Lamium album L.</i>	Ortie morte	-	LC	-	-	CC	-
<i>Lamium purpureum L.</i>	Ortie rouge	-	LC	-	-	CC	-
<i>Lathyrus hirsutus L.</i>	Gesse hirsute	-	LC	-	-	AR	-
<i>Leontodon hispidus L.</i>	Liondent hispide	-	LC	-	-	CC	-
<i>Lepidium campestre (L.) R.Br.</i>	Passerage des champs	-	LC	-	-	AC	-
<i>Leucanthemum vulgare Lam.</i>	Leucanthème commun	-	DD	-	-	CC	-
<i>Ligustrum vulgare L.</i>	Raisin de chien	-	LC	-	-	AC	-
<i>Lolium perenne L.</i>	Ivraie vivace	-	LC	-	-	CC	-
<i>Lotus corniculatus L.</i>	Sabot-de-la-mariée	-	LC	-	-	C	-
<i>Lychnis flos-cuculi subsp. flos-cuculi</i>	Silène fleur de coucou	-	LC	-	-	-	-
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycope d'Europe	-	LC	-	-	AC	-
<i>Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb.</i>	Mouron des champs	-	LC	-	-	C	-

<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Herbe aux écus	-	LC	-	-	C	-
<i>Matricaria chamomilla</i> L.	Camomille sauvage	-	LC	-	-	C	-
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	-	-	-	-	C	-
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne Lupuline	-	LC	-	-	C	-
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique	-	LC	-	-	AC	-
<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Myosotis des champs	-	LC	-	-	C	-
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Coquelicot	-	LC	-	-	C	-
<i>Persicaria maculosa</i> Gray	Renouée Persicaire	-	LC	-	-	C	-
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud.	Roseau	-	LC	-	-	CC	-
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Herbe aux cinq coutures	-	LC	-	-	CC	-
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à bouquet	-	LC	-	-	CC	-
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	-	LC	-	-	CC	-
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés	-	LC	-	-	CC	-
<i>Poa trivialis</i> L.	Gazon d'Angleterre	-	LC	-	-	CC	-
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée Traînage	-	LC	-	-	C	-
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier Tremble	-	LC	-	-	C	-
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	-	LC	-	-	CC	-
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Herbe au charpentier	-	LC	-	-	C	-
<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Cerisier des bois	-	LC	-	-	AC	-
<i>Prunus spinosa</i> L.	Pelossier	-	LC	-	-	CC	-
<i>Quercus robur</i> L.	Gravelin	-	LC	-	-	CC	-
<i>Ranunculus acris</i> L.	Pied-de-coq	-	LC	-	-	C	-
<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	-	LC	-	-	C	-
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	-	LC	-	-	CC	-
<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renoncule à feuilles de Cèleri	-	LC	-	-	AR	-
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix	Renoncule à feuilles capillaires	-	LC	-	-	AR	-
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda bâtard	-	LC	-	-	AC	-
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Carouge	-	-	-	-	C	-
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des haies	-	LC	-	-	C	-
<i>Rubus</i> sp	Ronce	-	LC	-	-	-	-

<i>Rumex crispus</i> L.	Oseille crépue	-	LC	-	-	C	-
<i>Salix alba</i> L.	Saule commun	-	LC	-	-	AC	-
<i>Salix caprea</i> L.	Saule des chèvres	-	LC	-	-	C	-
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	-	LC	-	-	AC	-
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv.	Fétuque des prés	-	LC	-	-	AC	-
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla	Jonc-des-tonneliers	-	LC	-	-	C	-
<i>Sedum acre</i> L.	Poivre de muraille	-	LC	-	-	AC	-
<i>Sedum album</i> L.	Orpin blanc	-	LC	-	-	AR	-
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	-	LC	-	-	C	-
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Bronde	-	LC	-	-	C	-
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron piquant	-	LC	-	-	C	-
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron lisse	-	LC	-	-	C	-
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Morgeline	-	LC	-	-	CC	-
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Sent-bon	-	LC	-	-	C	-
<i>Taraxacum</i> sp	Pissenlit	-	LC	-	-	AR	-
<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés	-	LC	-	-	C	-
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle violet	-	LC	-	-	C	-
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle de Hollande	-	LC	-	-	CC	-
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv.	Avoine dorée	-	LC	-	-	C	-
<i>Triticum aestivum</i> L.	Blé	-	-	-	-	-	-
<i>Tussilago farfara</i> L.	Herbe de saint Quirin	-	LC	-	-	CC	-
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles	-	LC	-	-	AC	-
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	-	LC	-	-	C	-
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr.	Mache	-	LC	-	-	C	-
<i>Veronica arvensis</i> L.	Velvete sauvage	-	LC	-	-	C	-
<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse	-	-	-	-	C	-
<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de Serpolet	-	LC	-	-	AC	-
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray	Ers velu	-	LC	-	-	C	-
<i>Vicia sativa</i> L.	Poisette	-	LC	-	-	CC	-
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb.	Lentillon	-	LC	-	-	AC	-

<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel.	Vulpie queue-de-rat	-	LC	-	-	AC	-
<i>Zea mays</i> L.	Maïs	-	-	-	-	-	-

LEGENDE

Liste rouge nationale (LRN) (octobre 2012) } *Catégorie de l'UICN pour les listes rouges* : CR : En danger critique ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : Préoccupation mineure ;
Liste rouge régionale (LRR) (2015) } DD Données insuffisantes

Protection

PR : Protection régionale (arrêté du 3 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Lorraine complétant la liste nationale)

PN : Protection nationale (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire)

Rareté

Catalogue des taxons présents en région Lorraine – Flore vasculaire (version 1 du 23/01/2014)

CC : Très commun ; C : Commun ; AC : Assez commun ; AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ; E : Présumé éteint

ZNIEFF : espèces déterminantes ZNIEFF (version du 21/02/2013)

N.B : La liste floristique de l'étude d'impact a été mise à jour en intégrant la Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Lorraine de 2015 (évaluation du risque de disparition selon la méthodologie et la démarche de l'UICN) et le Catalogue des taxons présents en région Lorraine – Flore vasculaire du 23/01/2014 (évaluation du statut de rareté à l'échelle régionale). La mise à jour de cette annexe ne remet pas en cause les résultats de l'étude d'impact.

Liste faunistique

Document
n°18.172 / 11

CSME Gellenoncourt

Listes faunistiques

Oiseaux									
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut	LRN	Be	Bo	DO	PN	ZNIEFF	Enjeu régional
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Nidif.	NT	Be3	-	-	-	-	Modéré
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Migr.	NA	Be2	Bo2	-	-	DC	Modéré
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Pass.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Pass.	LC	-	Bo2	DOI	PN3	DC	Modéré
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Nidif.	EN	Be2	-	-	PN3	-	Fort
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Nidif.	VU	Be2	-	-	PN3	-	Modéré
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Pass.	NT	Be2	Bo2	DOI	PN3	DC	Fort
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Pass.	NT	-	Bo2	DOI	PN3	DC	Fort
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Nidif.	LC	Be3	Bo2	-	-	DC	Modéré
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Nidif.	LC	Be3	-	-	-	-	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nidif.	VU	Be2	-	-	PN3	-	Modéré
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Migr.	LC	Be2	Bo2		PN3	DC	Faible
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Migr.	LC	Be2	Bo2	DOI	PN3-	-	Faible
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Pass.	LC	Be3	-	-	PN3	-	Faible
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Pass.	LC	Be2	Bo2	DOI	PN3	DC	Modéré
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Pass.	LC	Be3	-	-	-	-	Faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Nidif.	LC	Be3	-	-	-	-	Faible
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Nidif.	LC	Be3	-	-	PN3	-	Faible
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Pass.	LC	Be2	Bo2	-	PN3	-	Faible
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Pass.	LC	Be3	-	-	-	-	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Nidif.	NT	Be2	Bo2	-	PN3	-	Modéré
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Pass.	LC	Be2	Bo2	-	PN3	DC	Modéré
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Nidif.	NT	Be2	-	-	PN3	-	Modéré
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Nidif.	LC	Be3	Bo	-	-	-	Faible
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Nidif.	VU	Be3	Bo2	-	-	DC	Fort
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Nidif.	LC	Be3	-	-	-	-	Faible
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Nidif.	LC	Be3	-	-	-	-	Faible
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Migr.	NA*	Be2	-	DOI	PN3	DC	Faible
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Pass.	LC	Be2	-	-	PN3	DC	Faible
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Migr.	Lc	Be3	-	-	-	-	Faible
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Pass.	NA*	Be2	Bo2	DOI	PN3	DC	Faible
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Pass.	LC	Be3	-	-	PN3	DC	Faible
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Pass.	NT	Be2	-	-	PN3	-	Modéré

Oiseaux									
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut	LRN	Be	Bo	DO	PN	ZNIEFF	Enjeu régional
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Pass.	NT	Be2	-	-	PN3	-	Modéré
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Nidif.	VU	Be2	-	-	PN3	DC	Modéré
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Pass.	NT	Be3	-	-	PN3	-	Modéré
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nidif.	LC	Be3	-	-	-	-	Faible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Pass.	LC	Be3	-	-	PN3	-	Faible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Pass.	LC	Be2	Bo2	DOI	PN3	DC	Modéré
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Nidif.	LC	Be3	-	-	PN3	-	Faible
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Pass.	EN	Be3	-	-	PN3	DC	Fort
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Pass.	NA*	Be3	-	-	PN3	DC	Faible
Ouette d'Égypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	Nidif.	NA	Be3	Bo2				Faible
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Migr.	NA*	Be2	Bo2	-	PN3	DC	Faible
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Pass.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nidif.	LC	Be3	-	-	-	-	Faible
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nidif.	NT	Be2	-	DOI	PN3	DC	Modéré
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nidif.	LC	-	-	-	-	-	Faible
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Pass.	DD	Be3	-	-	-	-	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nidif.	LC	Be3	-	-	PN3	-	Faible
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Pass.	NA*	Be2	-	-	PN3	DC	Faible
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Migr.	NA*	Be2	-		PN3	DC	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarynchos</i>	Nidif.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Nidif.	LC	-	Bo2	-	PN3	-	Faible
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Nidif.	VU	Be2	-	-	PN3	-	Fort
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Migr.	NA	Be3	Be2	-	-	6	Faible
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Migr.	NT	Be3	Be2	-	-	-	Modéré
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Nidif.	VU	Be2	Bo2	-	PN3	DC	Fort
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Nidif.	NT	Be2	-	-	PN3	DC	Modéré
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Nidif.	VU	Be3	Bo2	-	-	-	Modéré
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Pass.	LC	Be3	-	-	-	-	Faible
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Migr.	DD*	Be2	-	-	PN3	DC	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Pass.	LC	Be2	-	-	PN3	-	Faible
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Nidif.	NT	Be3	Bo2	-	-	-	Modéré
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Nidif.	VU	Be2	-	-	PN3	-	Modéré

*Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage)

Reptiles									
Nom vernaculaire	Nom latin	LRN	LRR	Be	Bo	DH	PN	ZNIEFF	Enjeu régional
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	NT	NT	Be2	-	DH4	PN2	D (3)	Fort
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	LC	LC	Be3	-	-	PN3	D (3)	Modéré
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC	LC	Be3	-	-	PN3	D (3)	Faible

Amphibiens									
Nom vernaculaire	Nom latin	LRN	LRR	Be	Bo	DH	PN	ZNIEFF	Enjeu régional
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	LC	LC	Be3	-	-	-	-	Faible
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	NT	NT	Be2	-	DH2, 4	-	-	Fort
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	NT	NT	Be3	-	-	-	-	Fort
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	LC	Be3	-	-	PN3	D (3)	Faible
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	LC	LC	Be3	-	-	PN5-6	D (3)	Faible
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	NT	DD	Be3	-	-	PN5	D (3)	Modéré

Mammifères (hors chiroptères)									
Nom vernaculaire	Nom Latin	LRN	Be	BO	DH	PN	ZNIEFF	Enjeu Régional	
Blaireau d'Eurasie	<i>Meles meles</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible	
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	Be3	-	-	-	-	Faible	
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible	
Mulot indéterminé	<i>Apodemus sp.</i>	-	-	-	-	-	-	Faible	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible	
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible	
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible	

Chiroptères									
Nom vernaculaire	Nom Latin	LRN	Be	BO	DH	PN	ZNIEFF	Enjeu régional	
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	LC	Be2	Bo2	DH2,4	PN2	D	Fort	
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	LC	Be2	Bo2	DH2,4	PN2	D	Fort	
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	LC	Be2	Bo2	DH 4	PN2	D	Modéré	
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT	Be2	Bo2	DH4	PN2	D	Modéré	
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	NT	Be2	Bo2	DH4	PN2	D	Modéré	
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	LC	Be2	Bo2	DH4	PN2	D	Faible	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	Be3	Bo2	DH4	PN2	D	Faible	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC	Be2	Bo2	DH4	PN2	D	Faible	

Rhopalocères									
Nom vernaculaire	Nom Latin	LRN	Be	BO	DH	PN	ZNIEFF	Enjeu Régional	
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible	
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible	
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible	

Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Grande tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Némusien	<i>Lasiommata maera</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Petite-Tortue	<i>Aglais urticae</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible

Orthoptères								
Nom vernaculaire	Nom Latin	LRN	Be	BO	DH	PN	ZNIEFF	Enjeu Régional
Courtilière commune	<i>Grylotalpa grylotalpa</i>	-	-	-	-	-	DC	Modéré
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	-	-	-	-	-	-	Faible
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	-	-	-	-	Faible
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	-	-	-	-	Faible

Odonates								
Nom vernaculaire	Nom Latin	LRN	Be	BO	DH	PN	ZNIEFF	Enjeu Régional
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i>	VU	-	-	-	-	-	Fort
Aesche grande	<i>Aeshna grandis</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Aesche isocèle	<i>Aeshna isocetes</i>	LC	-	-	-	-	DC	Modéré
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Calopteryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Libellule à 4 taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	LC	-	-	-	-	DC	Modéré
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	LC	-	-	-	-	-	Faible

**Demande de dérogation pour la capture et
la destruction de spécimens d'espèces
animales protégées (CERFA)**

**Document
n°18.172 / 24**



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE	
Nom et Prénom : ...	
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est - CSME Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ...	
Adresse :	Rue : 92-98, boulevard VICTOR HUGO Commune : CLICHY Code postal : 92 110
Nature des activités : Projet de remise en exploitation d'un gisement de sel gemme par dissolution contrôlée sur la commune de Gellenoncourt au lieu-dit « Bas Prés » dans la concession de DROUVILLE (Meurthe-et-Moselle).	
Qualification : L'exploitation du sel par dissolution permet d'alimenter la Saline de Varangéville en saumure pour la production finale de sel igné (raffiné, 99,9% de NaCl).	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 - AMPHIBIENS	
Triturus cristatus Triton crêté	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Amphibiens n°1
B2 - REPTILES	
Lacerta agilis Lézard des souches	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Amphibiens n°1
B3 - OISEAUX	
Emberiza schoeniclus Bruant des roseaux	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°1
Acrocephalus arundinaceus Rousserolle turdoïde	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°3
Circus aeruginosus Busard des roseaux	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°2
Emberiza citrinella Bruant jaune	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°5
Carduelis carduelis Chardonneret élégant	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°6
Carduelis cannabina Linotte mélodieuse	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°7
Lanius collurio Pie-grièche écorcheur	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°8
Saxicola rubicola Tarier pâtre	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°9
Saxicola rubetra Tarier des prés	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°4
19 autres espèces d'Oiseaux protégées	Le projet entraîne un impact résiduel négatif considéré comme négligeable pour 19 autres espèces d'oiseaux protégées. (voir annexe). Ces espèces n'ont pas fait l'objet d'une fiche.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'opération s'inscrit dans le cadre du projet de remise en exploitation du gisement de sel par dissolution sur la commune de Gellenoncourt au lieu-dit « Bas Prés » par la société C.S.M.E., cf. Parties 1 du dossier de dérogation.

La justification du projet est décrite dans les paragraphes 2.2.3 et 2.2.4 du présent dossier. Elle répond à un impératif de mise en sécurité définitive du site. Cette mise en sécurité est prescrite par l'arrêté préfectoral n°988 du 14 juin 2002 qui impose la méthode d'exploitation dite intensive et donc l'effondrement des terrains d'emprise du panneau A du champ de Gellenoncourt.

La demande d'autorisation de destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux protégées s'inscrit principalement dans le cadre de mesure de réduction des impacts de ce projet (MR 01 et MR 02), cf. Partie 6 du dossier de dérogation.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Destruction	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin de limiter la destruction d'individus aux cours des effondrements, dont les mécanismes sont complexes, des opérations défavorabilisation d'habitats d'espèces seront réalisées avant le passage de la phase d'exploitation stable à la phase d'exploitation instable. Ces opérations de défavorabilisation
Altération	<input checked="" type="checkbox"/>	seront de plusieurs natures : défrichement, dessouchage et perturbation du sol des habitats arborés, arbustifs et herbacés (MR 01) et assèchement progressif puis remblaiement des mares (MR 02). Ces opérations sont la principale cause de destruction et de dégradation des habitats. cf. Parties 5 et 6.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Non définie
Formation continue en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Non définie
Autre formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Non définie

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

- Défavorabilisation d'habitats arborés, arbustifs et herbacés (défrichement) (MR 01) : les travaux de défrichement (parties aériennes) seront réalisés entre septembre et février (de 2019 à 2039) et l'opération de dessouchage et de perturbation du sol d'avril à mai (de 2019 à 2039).
- Défavorabilisation des zones humides (MR 02) : l'assèchement puis le remblaiement des mares seront réalisés entre novembre et février (de 2019 à 2039).
cf. Partie 10 du dossier de dérogation.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand Est
Départements : Meurthe-et-Moselle (54)
Cantons : Grand Couronné
Communes : Gellenoncourt

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Mesures de protection réglementaires | <input type="checkbox"/> | |
| Mesures contractuelles de gestion de l'espace | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Renforcement des populations de l'espèce | <input type="checkbox"/> | |
| Autres mesures | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : Voir Parties 7 à 10 du dossier de dérogation.. |

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Voir les mesures Parties 6 à 8 du dossier de dérogation..

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
.....
.....
.....
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapport d'analyse générale des suivis menés dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet - cf. Partie 9 du dossier de dérogation..

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à le / / 2019 Votre signature
--	---

ANNEXES

Tableau 1 : Espèces protégées concernées par la demande de dérogation

Espèces	Article de protection	Impact résiduel	Perturbation d'individus	Destruction d'individus	Altération d'habitats	CERFA
Oiseaux protégés concernés par la demande						
Bruant des roseaux	PN3	Fort	x		x	E, H
Rousserolle turdoïde	PN3	Fort	x		x	E, H
Busard des roseaux	PN3	Fort	x		x	E, H
Bruant jaune	PN3	Modéré	x		x	E, H
Chardonneret élégant	PN3	Modéré	x		x	E, H
Linotte mélodieuse	PN3	Modéré	x		x	E, H
Pie-grièche écorcheur	PN3	Modéré	x		x	E, H
Tarier pâtre	PN3	Modéré	x		x	E, H
Tarier des prés	PN3	Modéré	x		x	E, H
Accenteur mouchet	PN3	Négl.	x		x	E, H
Bergeronnette printanière	PN3	Négl.	x		x	E, H
Buse variable	PN3	Négl.	x		x	E, H
Coucou gris	PN3	Négl.	x		x	E, H
Fauvette à tête noire	PN3	Négl.	x		x	E, H
Fauvette babillarde	PN3	Négl.	x		x	E, H
Fauvette des jardins	PN3	Négl.	x		x	E, H
Fauvette grisette	PN3	Négl.	x		x	E, H
Grèbe castagneux	PN3	Négl.	x		x	E, H
Hypolaïs polyglotte	PN3	Négl.	x		x	E, H
Mésange bleue	PN3	Négl.	x		x	E, H
Mésange charbonnière	PN3	Négl.	x		x	E, H
Moineau domestique	PN3	Négl.	x		x	E, H
Pic épeiche	PN3	Négl.	x		x	E, H
Pinson des arbres	PN3	Négl.	x		x	E, H
Pouillot véloce	PN3	Négl.	x		x	E, H
Rosignol philomèle	PN3	Négl.	x		x	E, H
Rousserolle effarvate	PN3	Négl.	x		x	E, H
Verdier d'Europe	PN3	Négl.	x		x	E, H
Reptiles protégés concernés par la demande						
Lézard des souches	PN2	Fort	x	x	x	E, H
Lézard vivipare	PN3	Modéré	x	x	x	E
Orvet fragile	PN3	Négl.	x	x	x	E
Amphibiens protégés concernés par la demande						
Triton crêté	PN2	Fort	x	x	x	E, H
Triton ponctué	PN3	Fort	x	x	x	E
Grenouille verte	PN5	Modéré	x	x	x	E
Triton alpestre	PN3	Négl.	x	x	x	E
Crapaud commun	PN3	Négl.	x	x	x	E
Grenouille rousse	PN5	Négl.	x	x	x	E

PN2 : Protection nationale, article 2

PN3 : Protection nationale, article 3

Négl. : Négligeable (impact résiduel non significatif)

CERFA :

E : Formulaire 13 616*01 pour la destruction ou la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

H : Formulaire 13 614*01 pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées

**Demande de dérogation pour la
destruction de sites de reproduction ou
d'aires de repos (CERFA)**

**Document
n°18.172 / 25**



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR
 LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE	
Nom et Prénom : ... ou	Dénomination (pour les personnes morales) : Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est - CSME Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ...
Adresse :	Rue : 92-98, boulevard VICTOR HUGO Commune : CLICHY Code postal : 92 110
Nature des activités : Projet de remise en exploitation d'un gisement de sel gemme par dissolution contrôlée sur la commune de Gellenoncourt au lieu-dit « Bas Prés » dans la concession de DROUVILLE (Meurthe-et-Moselle).	
Qualification : L'exploitation du sel par dissolution permet d'alimenter la Saline de Varangéville en saumure pour la production finale de sel igné (raffiné) (99,9% de NaCl).	

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 – AMPHIBIENS		
Triturus cristatus Triton crêté	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Amphibiens n°1	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
Lissotriton vulgaris Triton ponctué	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Amphibiens n°2	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
Pelophylax kl. esculentus Grenouille verte	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Amphibiens n°3	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
3 autres espèces d'Amphibiens protégées	Le projet entraîne un impact résiduel négatif considéré comme négligeable pour 3 autres espèces d'Amphibiens protégées. (voir annexe). Ces espèces n'ont pas fait l'objet d'une fiche.	
B2 – REPTILES		
Lacerta agilis Lézard des souches	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Reptile n°1	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
Zootoca vivipara Lézard vivipare	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Reptile n°2	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
1 autre espèce de Reptile protégée	Le projet entraîne un impact résiduel négatif considéré comme négligeable pour 1 autre espèce de Reptiles protégées. (voir annexe). Cette espèce n'a pas fait l'objet d'une fiche.	
B3 – OISEAUX		

Emberiza schoeniclus Bruant des roseaux	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°1	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
Acrocephalus arundinaceus Rousserolle turdoïde	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°3	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
Circus aeruginosus Busard des roseaux	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°2	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
Emberiza citrinella Bruant jaune	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°5	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
Carduelis carduelis Chardonneret élégant	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°6	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
Carduelis cannabina Linotte mélodieuse	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°7	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
Lanius collurio Pie-grièche écorcheur	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°8	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
Saxicola rubicola Tarier pâtre	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°9	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
Saxicola rubetra Tarier des prés	Destruction et altération directe de milieux de vie Cf. Partie 5 et Fiche Oiseaux n°4	Risque de destruction d'individus par travaux et circulation d'engins Cf. Partie 5 et 6.
19 autres espèces d'Oiseaux protégées	Le projet entraîne un impact résiduel négatif considéré comme négligeable pour 19 autres espèces d'Oiseaux protégées. (voir annexe). Ces espèces n'ont pas fait l'objet d'une fiche.	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'opération s'inscrit dans le cadre du projet de remise en exploitation du gisement de sel par dissolution sur la commune de Gellenoncourt au lieu-dit « Bas Prés » par la société C.S.M.E., cf. Parties 1 du dossier de dérogation.

La justification du projet est décrite dans les paragraphes 2.2.3 et 2.2.4 du présent dossier. Elle répond à un impératif de mise en sécurité définitive du site. Cette mise en sécurité est prescrite par l'arrêté préfectoral n°988 du 14 juin 2002 qui impose la méthode d'exploitation dite intensive et donc l'effondrement des terrains d'emprise du panneau A du champ de Gellenoncourt.

La demande d'autorisation de capture, de destruction et de perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées s'inscrit dans le cadre de mesures de réduction des impacts de ce projet, cf. Partie 6 du dossier de dérogation.

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D.1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT*

La demande de capture s'inscrit dans le cadre de la mesure de réduction MR 03 de transfert d'individus d'espèces de Reptiles protégés présents dans la zone d'emprise des travaux en dehors des secteurs devant être effondrés, cf. Partie 6.

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : Transfert en dehors de la zone de travaux
Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Seau, 30 minutes maximum de détention.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : La capture sera réalisée au préalable de la phase travaux.
La capture des individus seront réalisés au début du printemps, lorsque les reptiles sortent d'hibernation et sont peu actifs ce qui facilite les captures. Les sites de relâcher seront précisés ultérieurement.

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser : Plaques à reptiles
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D.2. DESTRUCTION*

Destruction des nids : Préciser :

Destruction des œufs : Préciser :

Destruction des animaux : Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par arme de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction

Préciser : Au cours des opérations de défavorabilisation (défrichage, dessouchage, remblaiement) un risque de destruction directe non intentionnelle d'individus d'Oiseaux, d'Amphibiens et de Reptiles subsiste. En phase d'exploitation, un risque de destruction directe demeure (circulation d'engins, effondrement).

Suite sur papier libre (voir Parties 5 et 6 du dossier de dérogation.)

D.3. PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques

Préciser :

Utilisation de sources lumineuse

Préciser :

Utilisation d'émissions sonores

Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques

Préciser :

Utilisation d'armes de tir

Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Préciser : Défrichage, dessouchage, assèchement, remblaiement, travaux et circulation d'engins.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale

Préciser : Non définie

Formation continue en biologie animale

Préciser : Non définie

Autre formation

Préciser : Non définie

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

- Défavorabilisation d'habitats arborés, arbustifs et herbacés (défrichage) (MR 01) : les travaux de défrichage (parties aériennes) seront réalisés entre septembre et février (de 2019 à 2039) et les opérations de dessouchage et de perturbation du sol d'avril à mai (de 2019 à 2039).

- Défavorabilisation des zones humides travaux (MR 02) : l'assèchement puis le remblaiement des mares seront réalisés entre novembre et février (de 2019 à 2039).

- Travaux d'exploitation et circulation d'engins (de 2019 à 2039)

Voir partie 10 du dossier de dérogation.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand Est

Départements : Meurthe-et-Moselle (54)

Cantons : Grand Couronné

Communes : Gellenoncourt

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures

Préciser : Voir Parties 7 à 10 du dossier de dérogation.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir les mesures Parties 6 et 8 du dossier de dérogation.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapport d'analyse générale des suivis menés dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet - cf. Partie 9 du dossier de dérogation.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à le / / 2019

Votre signature

ANNEXES

Tableau 1 : Espèces protégées concernées par la demande de dérogation

Espèces	Article de protection	Impact résiduel	Perturbation d'individus	Destruction d'individus	Altération d'habitats	CERFA
Oiseaux protégés concernés par la demande						
Bruant des roseaux	PN3	Fort	x		x	E, H
Rousserolle turdoïde	PN3	Fort	x		x	E, H
Busard des roseaux	PN3	Fort	x		x	E, H
Bruant jaune	PN3	Modéré	x		x	E, H
Chardonneret élégant	PN3	Modéré	x		x	E, H
Linotte mélodieuse	PN3	Modéré	x		x	E, H
Pie-grièche écorcheur	PN3	Modéré	x		x	E, H
Tarier pâtre	PN3	Modéré	x		x	E, H
Tarier des prés	PN3	Modéré	x		x	E, H
Accenteur mouchet	PN3	Négl.	x		x	E, H
Bergeronnette printanière	PN3	Négl.	x		x	E, H
Buse variable	PN3	Négl.	x		x	E, H
Coucou gris	PN3	Négl.	x		x	E, H
Fauvette à tête noire	PN3	Négl.	x		x	E, H
Fauvette babillarde	PN3	Négl.	x		x	E, H
Fauvette des jardins	PN3	Négl.	x		x	E, H
Fauvette grisette	PN3	Négl.	x		x	E, H
Grèbe castagneux	PN3	Négl.	x		x	E, H
Hypolaïs polyglotte	PN3	Négl.	x		x	E, H
Mésange bleue	PN3	Négl.	x		x	E, H
Mésange charbonnière	PN3	Négl.	x		x	E, H
Moineau domestique	PN3	Négl.	x		x	E, H
Pic épeiche	PN3	Négl.	x		x	E, H
Pinson des arbres	PN3	Négl.	x		x	E, H
Pouillot véloce	PN3	Négl.	x		x	E, H
Rosignol philomèle	PN3	Négl.	x		x	E, H
Rousserolle effarvate	PN3	Négl.	x		x	E, H
Verdier d'Europe	PN3	Négl.	x		x	E, H
Reptiles protégés concernés par la demande						
Lézard des souches	PN2	Fort	x	x	x	E, H
Lézard vivipare	PN3	Modéré	x	x	x	E
Orvet fragile	PN3	Négl.	x	x	x	E
Amphibiens protégés concernés par la demande						
Triton crêté	PN2	Fort	x	x	x	E, H
Triton ponctué	PN3	Fort	x	x	x	E
Grenouille verte	PN5	Modéré	x	x	x	E
Triton alpestre	PN3	Négl.	x	x	x	E
Crapaud commun	PN3	Négl.	x	x	x	E
Grenouille rousse	PN5	Négl.	x	x	x	E

PN2 : Protection nationale, article 2

PN3 : Protection nationale, article 3

Négl. : Négligeable (impact résiduel non significatif)

CERFA :

E : Formulaire 13 616*01 pour la destruction ou la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

H : Formulaire 13 614*01 pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées